

30 ANS

1984 - 2014

fenara
les retraités de l'artisanat 

16 mai 2014

La FENARA fête son 30ème anniversaire

Le 16 mai 2014, de très nombreux adhérents venus de toutes les régions de France et des personnalités du monde de la protection sociale, du secteur des métiers et des organisations de retraités, se retrouvent à Angoulême, pour participer au Congrès national de la FENARA mais aussi pour fêter son 30^{ème} anniversaire.

En effet, le 16 mai 1984, quelques pionniers ont mis en place une fédération de défense des intérêts des artisans retraités : la Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat, appelée par tous rapidement : la FENARA. En cette année 1984, elle débute avec 12 associations et 2 375 adhérents retraités issus de tous les secteurs de l'artisanat.

Ses fondateurs sont d'anciens responsables d'organisations professionnelles et des élus retraités de caisses sociales. Du temps de leur activité, ils ont tous milité pour améliorer la protection sociale de l'artisan. Mais celle-ci souffre encore de lacunes lorsqu'ils arrivent à la retraite dans les années 1980. Car si depuis 1973 le régime des retraites des artisans est aligné pour l'essentiel sur celui des salariés, ce n'est pas encore le cas pour l'assurance maladie. Quelques

associations d'anciens artisans se sont créées pour dénoncer ces différences mais, pour se faire entendre des pouvoirs publics, ils décident de les regrouper au sein d'une fédération qui défendra, au nom de tous, les droits sociaux des retraités de l'artisanat. L'objectif est d'obtenir, pour eux, les mêmes prestations que celles des salariés retraités, avec comme mot d'ordre : « à cotisations égales, prestations égales ».

C'est avec le soutien de la CANCAVA, la caisse nationale d'assurance vieillesse des artisans de l'époque, et de l'UPA, l'Union Professionnelle Artisanale, que la FENARA prend son envol. Les débuts sont « spartiates » : un local de 4 m² au fond d'un couloir, au rez-de-chaussée de la CNAMS, un bureau de récupération mais heureusement une subvention de la CANCAVA complétée par des fonds venus de l'ex-ANDAR, association d'artisans retraités fondée en 1971, peu active, puis mise en sommeil. Après avoir déménagé à Bobigny puis au Pré-Saint Gervais (93) chez Monsieur et Madame Dinet, adhérents de la première heure, la FENARA se réinstallera à Paris, d'abord boulevard de Sébastopol en 1997, et depuis 2002, au 20 boulevard de Grenelle, dans le 15^{ème} arrondissement.

Trente ans plus tard, les successeurs, fidèles aux engagements d'origine, poursuivent le combat tout en l'adaptant au contexte économique et social qui a beaucoup changé. Après l'objectif, rempli, de 1984 : « à cotisations égales, prestations égales », celui de la FENARA en 2014 est d'obtenir le maintien des acquis et une meilleure prise en charge de la dépendance, à l'heure où notre modèle de protection sociale est confronté à des déficits importants en raison de la crise économique et du vieillissement de la population française.

A côté de la défense, très active, des intérêts de ses adhérents et de leur représentation dans de nombreux organismes sociaux, la FENARA va développer considérablement, au cours de ces 30 années, ses supports d'information et de communication. Elle entretient des liens avec le secteur des métiers et les grandes organisations de retraités. Elle mène également une politique de partenariats permettant à ses adhérents de bénéficier d'avantages à prix réduits afin de soutenir leur pouvoir d'achat.

5 présidents...



1984 – 1986
René COLMAN
artisan bijoutier
joaillier
à Paris (75)

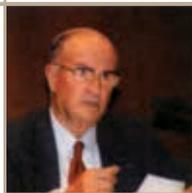


1986 – 1991
Victor LENGLET
artisan peintre
décorateur
à Arras (62)



1991 – 1993
Raymond ROUSSEAU
artisan ébéniste
à la Bastide-des-
Jourdans (84)

... et 1 présidente



1993 – 2003
Gabriel FOURRÉ
artisan menuisier-
charpentier
à Saint-Aubin-le-
Cloud (79)



2003 – 2010
Marie ROZET
conjoint-
collaborateur
d'artisan peintre
à Besançon (25)



Depuis fin 2010
Serge THIVENIN
artisan coiffeur
à Sarcelles (95)

Le contexte historique

A l'origine, lorsque la sécurité sociale voit le jour en 1945, le groupe professionnel des artisans refuse leur intégration au Régime Général, ne souhaitant pas, à cette époque, une assimilation avec les salariés. Néanmoins, reconnaissant la nécessité d'une solide protection sociale, il œuvre dans ce but. C'est ainsi qu'en 1948, sont créés les régimes de retraite de base des non salariés : la CANCAVA voit le jour pour les artisans et l'ORGANIC pour les commerçants. En 1966, le régime d'assurance maladie des travailleurs non-salariés, la CANAM, est créée à son tour.

Les régimes de retraite des artisans et des commerçants vont, cependant, être progressivement confrontés à des difficultés financières de plus en plus lourdes, qui vont conduire à une réforme profonde de ces régimes, se traduisant par leur « alignement », à compter du 1^{er} janvier 1973, sur le Régime Général.

Les réformes se poursuivent avec, en 1979, la mise en place du Régime de retraite Complémentaire Obligatoire pour les artisans (RCO).

En 2006, CANAM, CANCAVA et ORGANIC fusionnent pour devenir le Régime Social des Indépendants (RSI). Celui-ci gère les assurances maladie et retraite de base des artisans et des commerçants ainsi que l'assurance maladie des professionnels libéraux. Il gère également les régimes complémentaires de retraite des artisans (RCO) et des commerçants (NRCO).

En 2013, ce sera au tour des régimes RCO et NRCO de fusionner au sein du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), géré par le RSI.

Défendre, représenter, informer

Créée à l'origine par et pour les retraités de l'artisanat, la FENARA a engagé, depuis 1984, de multiples actions en restant fidèle au projet de ses fondateurs : défendre, représenter et informer les retraités de l'artisanat. Elle a élargi progressivement son action à tous les retraités qui souhaitent partager son combat, à commencer par les commerçants, nombreux à rejoindre ses rangs.

Le socle de l'action de la Fenara

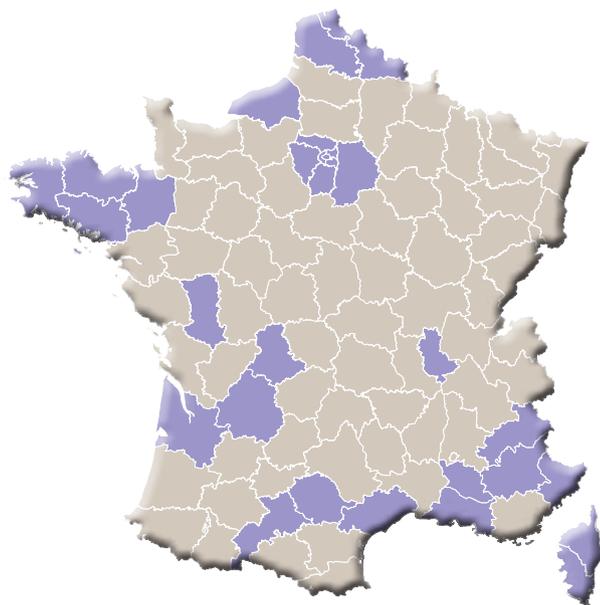


Des associations sur toute la France

16 mai 1984
naissance de la FENARA

La FENARA fédère 12 associations dont certaines représentent plusieurs départements.

Elle compte 2 735 adhérents issus de tous les secteurs de l'artisanat, fin 1984.

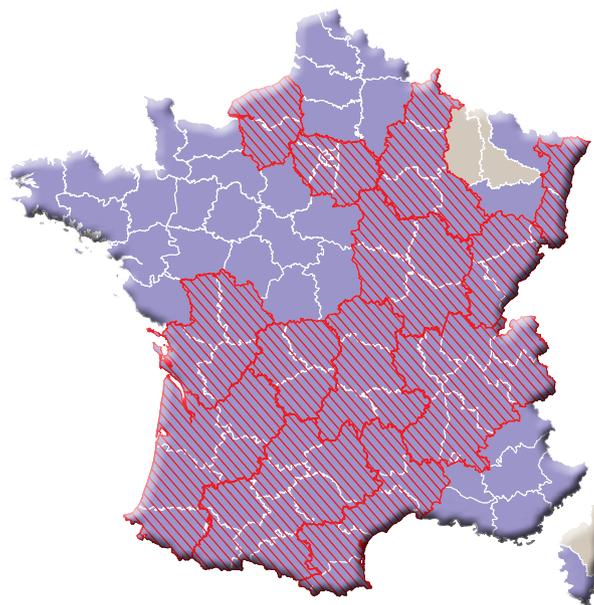


■ Associations départementales ou inter départementales réunies par le comité constitutif de la FENARA le 16 mai 1984.

16 mai 2014
30ème anniversaire

La FENARA fédère 82 associations à l'échelon départemental et interdépartemental, couvrant 93 départements. De plus, elle comprend 12 associations à l'échelon régional.

Elle compte 22 628 adhérents fin 2013.



■ Associations départementales ou interdépartementales
■ Associations régionales

Un réseau en pleine évolution

Tandis qu'au niveau national, l'UPA et la CANCAVA aidaient la FENARA à se mettre en place, les caisses AVA, les chambres de métiers et certaines CMR favorisaient l'installation d'associations nouvelles dans les départements.

Trente ans plus tard, la FENARA dispose d'un maillage associatif sur toute la France : tous les départements sont couverts à l'exception de la Meuse, la Meurthe et Moselle et la Haute Corse. La FENARA compte non seulement des associations au niveau départemental mais développe également un second niveau d'intervention, avec la création d'associations régionales.

Autre évolution : les associations de la FENARA accueillent, au fur et à mesure des années, de plus

en plus de commerçants. Au point que le Conseil d'Administration de la FENARA a décidé, le 4 juillet 2013, de proposer aux délégués qui seront réunis en assemblée générale extraordinaire, le 15 mai 2014, de mentionner explicitement les commerçants, non seulement dans les statuts de la fédération, mais également dans son nom qui deviendrait alors la FENARAC.



Ni simples amicales, ni clubs de voyages.

Dès le premier numéro du journal La Retraite Artisanale en 1992, M. Darius Théron del précisait : « nous ne sommes pas une fédération de clubs du 3^{ème} âge. Nous reconnaissons le bien-fondé de ces clubs locaux, ils rendent un grand service dans les communes. Mais nous pensons que, malheureusement, les artisans retraités ont des problèmes propres à résoudre. Il faut donc nous défendre, il faut s'organiser, se regrouper ». Ses propos sont toujours d'actualité.

Des associations militantes

Elles assurent, sous la houlette de la fédération, une mission de défense des intérêts des retraités. Leur militantisme est essentiel pour conserver les droits des retraités et pour en conquérir de nouveaux. Elles ont également un rôle social et culturel important. En effet, elles organisent tout

au long de l'année des formations, des conférences, des rencontres conviviales, des loisirs, des voyages. Elles mènent aussi des actions de solidarité pour les retraités isolés, malades ou en difficulté, ayant besoin d'une aide sociale ou d'un soutien : visites, appels, démarches,...



30 ans d'actions pour la protection sociale

Au départ, en 1984, l'objectif de la FENARA est de parvenir à l'alignement des prestations maladie des artisans retraités sur celles des salariés retraités, sachant que leurs pensions sont déjà alignées depuis 1973. Il va être obtenu progressivement, au cours des 20 années qui vont suivre. La FENARA va alors s'attacher à consolider les acquis et à défendre le pouvoir d'achat des retraités, en particulier des plus vulnérables d'entre eux.

En effet, à partir de 1993, le contexte dans lequel la FENARA agit, se transforme : les difficultés économiques apparaissent et l'on commence à prendre conscience du déséquilibre démographique auquel la France va devoir faire face dans les années à venir, avec l'allongement de la durée de la vie et l'arrivée à la retraite, à partir des années 2006, des générations très nombreuses nées après la seconde guerre mondiale.

Des réformes vont être entreprises pour limiter les déficits des assurances vieillesse et maladie en diminuant les dépenses. Mais avec l'ampleur de la crise économique qui frappe la France à partir de 2008, les déficits sociaux vont se creuser et conduire les pouvoirs publics à de nouvelles réformes.

C'est donc dans un contexte difficile que la FENARA et ses associations ont remporté plusieurs succès, avec l'aide des organismes et partenaires engagés dans la défense du pouvoir d'achat et de la protection sociale des retraités frappés par la crise.

Beaucoup reste à faire. L'importance économique et démographique croissante des retraités, leur poids électoral qui augmente d'année en année, constituent une force sur laquelle la FENARA peut désormais s'appuyer pour faire aboutir ses revendications.

*“ Nous l'avons demandé,
vous en bénéficiez ”*

1984 – 2003

Obtenir les mêmes droits que les autres retraités

Pendant les vingt années qui s'écoulent de 1984 à 2003, la FENARA va œuvrer pour que les retraités de l'artisanat bénéficient des mêmes prestations que les salariés retraités, et pour les prestations maladie, il y a fort à faire ! Elle y parviendra.

1985 – Retraite

Le taux de la cotisation d'assurance maladie, appliqué à la pension de base des retraités de l'artisanat, va baisser de 5% à 3%. Il est inférieur pour les salariés retraités mais ils paient une cotisation sur leurs pensions complémentaires dont sont dispensés les artisans.

1989 – Retraite

La cotisation maladie des nouveaux retraités n'est plus calculée sur le revenu d'activité antérieur pendant les deux premières années de retraite, mais précomptée sur le montant de la seule retraite de base.

1990 – Santé

Le « tiers-payant » est mis en place pour les artisans retraités qui n'auront plus à faire l'avance de leurs dépenses pharmaceutiques et hospitalières. La vaccination anti-grippale gratuite leur est également accordée.

1993 – Santé

Tous les frais liés aux « affections de longue durée » des retraités de l'artisanat sont désormais pris en charge à 100%.

1994 – Retraite

La pension de réversion passe au taux de 54%, au lieu de 52% précédemment.

1995 – Retraite

Pour les artisans ayant effectué une partie de leur carrière comme salarié, leurs conditions de départ à la retraite sont alignées sur le régime des salariés, avec la possibilité de bénéficier d'une retraite complémentaire sans abattement, entre 60 et 65 ans.

1997 – Retraite

La cotisation maladie sur les retraites de base est ramenée à 2,4% pour les artisans retraités tandis qu'elle est au taux de 2,8% pour les salariés retraités. Elle sera remplacée par la Contribution Sociale de Solidarité (CSG) en 1998.

1998 – Santé

Les remboursements des frais de transports d'urgence (taxis, ambulances) sont alignés sur ceux prévus au Régime Général.

1999 – Retraite

Le versement des pensions de retraites artisanales est mensualisé à dater du 1^{er} juillet.

2001 – Santé

Les remboursements des soins de santé, « le gros risque » et désormais « le petit risque », sont alignés sur ceux du régime général (*voir encadré page 9*).

C'était en 2000 : à cotisations égales, prestations égales !

Dans le régime maladie obligatoire des artisans, les cotisations étaient moins élevées que dans celui des salariés mais les prestations aussi dans certains domaines. Ceci entraînait pour les artisans qui prenaient leur retraite des coûts supérieurs de 20% pour leur complémentaire santé. En 1998, les prélèvements sur leurs retraites deviennent les mêmes que pour les autres retraités alors que leurs prestations restent inférieures. La différence de traitement scandalise la FENARA qui met en place une « semaine d'action » sur le thème « à cotisations égales, prestations égales ! ». L'année suivante, en 1999, elle recommence avec une campagne d'information : « nous assumons les mêmes devoirs, nous exigeons les mêmes droits ». C'est lors du Congrès de Thionville (Moselle), en mai 2000, qu'elle pourra annoncer le succès de ses efforts : au moment précis où se tenait la séance de clôture, Mme Lebranchu, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, fait parvenir un courrier qui annonce l'alignement des prestations maladie sur celles du régime général à partir de 2001. La salle, debout, applaudit longuement.



Manifestation de la FENARA à Metz - 18 mai 2000

La FENARA maintient néanmoins sa manifestation, la première et bien pacifique, dans les rues de Metz, pour toutes les demandes restées encore sans réponse.

2004 – 2013

Préserver les acquis et le pouvoir d'achat, soutenir les plus fragiles

Ne pas voir le fruit d'une vie de travail fondre comme neige au soleil, maintenir les acquis en particulier dans l'accès aux soins, obtenir la couverture de nouveaux besoins, en matière d'autonomie par exemple, soutenir les plus fragiles, notamment les veuves qui ont vaillamment épaulé leur conjoint tout au long d'une vie très active, vont constituer les objectifs de la FENARA au cours de ces dix dernières années.

2004 – Autonomie

La FENARA est représentée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dès la création de celle-ci en 2004. Un dispositif de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées est mis en place, financé notamment par l'instauration d'une journée de solidarité.

2004 – Retraite

Les pensions de réversion de base, dont l'existence risquait d'être remise en cause par la réforme des retraites de 2003, sont sauvegardées (voir encadré page 11).

2005 – Santé

L'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) est créée, pour ceux dont les ressources sont modestes. C'est un début de succès pour la FENARA qui agit depuis des années pour que le montant des cotisations des retraités à leur complémentaire baisse et soit pris en charge, au moins partiellement, par une mesure sociale et/ou fiscale. Elle estime néanmoins l'ACS insuffisante et va s'employer à la faire progresser.

2006 – Santé

Premier succès pour l'ACS : son montant passe pour les personnes âgées de 60 ans et plus, de 250 € à 400 €.



Congrès de Reims - 14 mai 2004



C'était en 2004 : sauvegarder les pensions de réversion

Soucieuse qu'une épouse dispose de ressources suffisantes en cas de décès de son conjoint, la FENARA s'est battue pour préserver les pensions de réversion de base, mises à mal par la loi de 2003 réformant les retraites qui les a transformées en allocations différentielles : leur montant sera désormais « écrêté » en fonction du niveau de ressources de la veuve. La FENARA a tout fait pour s'y opposer. N'obtenant finalement pas gain de cause, elle s'est battue pour en limiter l'impact. Ralliant à sa cause associations de retraités et partenaires, elle a obtenu, en 2004, de nouveaux décrets prévoyant une appréciation des ressources moins sévère et donc des pensions préservées ou moins amputées.



C'était en 2007 : revaloriser les retraites complémentaires sur les prix

Après avoir été gelées, de 2003 à 2005, les pensions complémentaires des artisans sont revalorisées à des taux dérisoires, en raison des règles en vigueur à l'époque (selon l'évolution du revenu artisanal qui est plus faible que celle de l'indice des prix). La FENARA va alors engager, début 2007, une importante action nationale pour dénoncer auprès des pouvoirs publics la perte de pouvoir d'achat des retraités et obtenir que la revalorisation des pensions se fasse désormais sur l'évolution des prix. Les présidents des associations FENARA ont massivement répondu à l'appel et devant



*Pierre VITOUX,
le ministre Renaud DUTREIL,
Marie ROZET*

l'afflux des questions parlementaires, le Ministère de l'Artisanat reçoit la FENARA. Le RSI va la soutenir : alors que la tutelle rappelle que, selon les règles en vigueur, la revalorisation en 2007 ne peut excéder 0,55%, les administrateurs du RSI vont rejeter cette revalorisation en avril et persister en juin, en votant : « 1,1% ou rien ». Pour sortir de l'impasse, il est prévu que la révision des règles de revalorisation s'inscrira dans le cadre de la prochaine réforme du Régime Complémentaire Obligatoire (RCO) des artisans.

Celle-ci intervient fin 2007. Le nouveau plan d'orientation du RCO prévoit que les pensions seront revalorisées sur l'évolution des prix à partir du 1^{er} avril 2008. Cependant, une augmentation de 1,1% s'appliquera dès le 1^{er} décembre 2007. Double succès !

2007 – Santé

L'augmentation du plafond de ressources de l'ACS va en permettre l'accès à des bénéficiaires plus nombreux.

2007 – Retraite

Après un gel de 3 ans suivi de revalorisations minimales, les pensions de retraite complémentaire des artisans, servies par le RCO, sont enfin indexées sur l'évolution des prix (voir encadré page 12).

2009 – Santé

Deuxième hausse du montant de l'ACS pour les personnes âgées de 60 ans et plus : de 400 €, il passe à 500 €, donc 1 000 € pour un couple de retraités.

2009 – Retraite

La loi de 2003 avait prévu de faire disparaître progressivement la condition d'âge pour avoir droit à une pension de réversion de base. En 2009, elle est rétablie à 55 ans, ce que la FENARA exigeait pour préserver le financement des pensions des veuves et veufs âgés.

2010 – Retraite

La FENARA demandait que le taux des pensions de réversion de base soit porté de 54 à 60%. Elle obtient partiellement satisfaction : pour les veufs ou veuves de plus de 65 ans ayant de petites ressources, une majoration de pension de 11,1% est appliquée, ce qui revient à un taux de 60%.

2011 – Santé

Deuxième augmentation du plafond de ressources de l'ACS, ce qui élargit encore son accès à de nouveaux bénéficiaires.

2012 – Retraite

Après des semaines d'incertitude, le pouvoir d'achat des retraites est finalement préservé : leur revalorisation continue de suivre l'inflation. L'inquiétude était qu'elles soient indexées sur la croissance économique, plus faible, comme cela a été décidé, par le plan de rigueur voté fin 2011, pour d'autres prestations.

2012 – Santé

Troisième augmentation obtenue pour le plafond de ressources de l'ACS.

2013- Retraite

Les pensions de réversion complémentaire des artisans et commerçants sont améliorées avec la création du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI) résultant de la fusion du RCO et du NRCO. Le pouvoir d'achat des retraites de base et des retraites complémentaires du RCI est maintenu : elles restent revalorisées sur l'inflation, alors que l'on craignait qu'elles soient désindexées comme les retraites ARRCO et AGIRC des salariés, pendant 3 ans.

2013 – Fiscalité

Le taux de CSG à 6,6% des retraités imposables n'est finalement pas aligné sur celui des actifs (7,5%). Les possibilités de taux réduit (3,8 %) et d'exonération, bénéficiant aux retraités plus modestes sont également conservées. Le gouvernement a, en effet, abandonné la piste d'une hausse de la CSG pour financer les retraites. L'abattement fiscal de 10 % bénéficiant aux retraités au titre des « frais professionnels » est également sauvegardé, le gouvernement ayant également renoncé à sa suppression ou à sa réduction pour financer les retraites.

2013 – Santé

Une revalorisation exceptionnelle de 8,3 % est appliquée au maximum de plafond de ressources pour bénéficier de l'ACS. Autres succès : les dépassements d'honoraires médicaux ne sont plus opposables aux personnes qui ont droit à l'ACS. Pour les autres assurés, un dispositif de contrôle et de sanction des dépassements abusifs est institué.

2013 – Autonomie

La réforme de la prise en charge de la dépendance, maintes fois repoussée, est enfin engagée sous la pression des associations de retraités (*voir encadré page 15*).



Le Bureau de la FENARA le 23 mai 2013 :
R. Sagnes, F. Ferraguti, A. Battaglia, S. Thivenin, W. Armanini, P. Dubost, F. Hentzen, J. Bignon et P. Vitoux (absent sur la photo).



Congrès de Limoges - 24 mai 2013



*C'était en 2013 : dénoncer
le détournement d'une taxe dédiée
à la prise en charge de la dépendance*

Fin 2012, la FENARA s'était vivement opposée à l'instauration de la Contribution Additionnelle de Solidarité de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3% sur les pensions des retraités tant que la réforme de la dépendance ne serait pas réellement engagée.

Les craintes de la FENARA étaient fondées car le montant récolté en 2013, destiné à alimenter la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), a été détourné vers le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) qui n'a aucun lien avec la prise en charge de la dépendance.

Le gouvernement s'apprêtant à recommencer en 2014, la FENARA et d'autres associations de retraités ont protesté vigoureusement. Face au tollé provoqué par ce projet, les députés ont adopté un amendement qui réaffecte une partie de la CASA à la CNSA. Le Premier ministre, de son côté, s'est engagé à faire aboutir la réforme de la dépendance en 2014 et à commencer les premières concertations.



2014

Les actions en cours

La FENARA a plusieurs chantiers de revendications en cours. Pour les faire aboutir, elle alerte pouvoirs publics, élus, partenaires, presse et lance plusieurs fois par an, si nécessaire, des actions nationales avec le soutien de toutes ses associations.

Accès aux soins

La priorité numéro un pour la FENARA est l'accès aux soins de tous les retraités. Il est actuellement limité par la baisse des remboursements de l'assurance maladie, la hausse des tarifs médicaux et une répartition inégale des médecins sur le territoire. Pour y parvenir la FENARA demande :

- **une complémentaire santé pour tous les retraités.** Chaque contrat doit offrir un socle de prestations de qualité, sous le contrôle des pouvoirs publics. Le montant de la cotisation doit être accessible à tous les retraités grâce à l'instauration d'une mesure sociale ou fiscale qui en allège le coût.
- **Mieux répartir les médecins sur le territoire.** Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures les incitant à s'installer dans les zones délaissées par eux.
- **La limitation des dépassements d'honoraires médicaux.** Pour rendre les consultations accessibles à tous, les dépassements doivent être soumis au contrôle des pouvoirs publics et être pris en charge intégralement par les complémentaires.
- **Les soins dispensés aux personnes âgées.** Souvent atteintes de maladies chroniques ou de polyopathologies, la FENARA demande une meilleure coordination de leur prise en charge entre les différents intervenants et une plus grande attention des soignants.

Retraites

La dernière réforme des retraites résultant de la loi du 20 janvier 2014 a mis sévèrement les retraités à contribution, ce que la FENARA conteste vigoureusement. Elle demande :

- **La garantie du pouvoir d'achat des retraites.** La FENARA dénonce le report de leur revalorisation d'avril à octobre et la fiscalisation de la majoration de retraite pour famille nombreuse.
- **La hausse des pensions de réversion de base.** La FENARA demande que l'on porte leur taux de 54 à 60 %, comme dans les régimes de retraites complémentaires.

- **Un montant minimum de retraite.** Il doit être égal à 85% du smic net, pour tous ceux ayant eu une carrière longue et peu rémunérée, dès lors qu'ils bénéficient d'une retraite au taux plein.
- **La prise en compte de l'exposition à des facteurs de pénibilité.** Possible pour les salariés pour qu'ils puissent prendre un départ à la retraite anticipé, elle doit l'être également pour les artisans et commerçants.
- **La validation systématique de quatre trimestres** pour les artisans et commerçants qui ont eu des périodes travaillées pendant lesquelles leurs cotisations ont été insuffisantes, en raison de faibles revenus.

Autonomie

Devenue cruciale avec l'allongement de la durée de la vie, la FENARA se bat pour que la prise en charge de la dépendance soit réformée, selon les principes suivants :

- **La garantie d'une prise en charge publique de la dépendance,** en assurant une égalité de traitement entre assurés et en instituant un socle de base de prestations financé par un prélèvement national obligatoire dû par toute la population.
- **Une incitation à souscrire** une assurance privée autonomie complémentaire, par des mesures sociales et fiscales.
- **Le renforcement du soutien aux aidants,** en développant des structures d'accueil temporaire, à des prix abordables, en leur assurant un soutien social et psychologique gratuit, en les dotant d'un statut qui leur donne des droits (notamment en matière fiscale).
- **La possibilité d'un libre choix entre maintien à domicile et hébergement en institution,** en améliorant, quantitativement et qualitativement, les services d'aides à domicile, en proposant des solutions d'hébergement temporaire et en développant le nombre de places en établissement pour ceux qui en font le choix ou si la sévérité du handicap l'impose.

Fiscalité et prélèvements

Pour diminuer les déficits importants de notre système de protection sociale, plusieurs rapports préconisent la diminution ou la suppression de certains avantages sociaux et fiscaux spécifiques aux retraités. La FENARA s'y oppose et demande en particulier :

- **Le maintien de l'abattement fiscal de 10%** sur les retraites, équivalent à celui dont bénéficient les actifs au titre des frais professionnels, pour l'impôt sur le revenu.
- **Le maintien des taux de CSG** s'appliquant aux pensions des retraités (6,6%, 3,8% et 0%). La FENARA rejette un alignement sur le taux de 7,5 % appliqués aux revenus des actifs.

30 ans de représentation

Par l'intermédiaire de la FENARA, la voix des retraités se fait entendre de façon efficace, comme en témoignait déjà le Président Gabriel Fourré, lors du congrès national de la FENARA, à Hyères, en 1999 : « la FENARA peut être fière des résultats obtenus (...). Ce n'est pas le fait du hasard, mais notre travail de harcèlement, nos nombreuses interventions en liaison étroite avec nos élus, en particulier de ceux qui siègent à la CANCAVA qui a toujours été à notre écoute (...). Notre action a été récompensée, même si nous n'avons pas la prétention d'affirmer que nous étions seuls dans le combat ».

Car rappelait-il également, rien n'aurait pu se faire sans le soutien des partenaires nationaux de la FENARA qui sont, dès l'origine, la CANCAVA (caisse retraite artisans) et l'ORGANIC (caisse retraite commerçants), la CANAM (caisse maladie), - aujourd'hui fusionnées dans le RSI -, ainsi que l'UPA, l'APCMA et PRO BTP. Ces partenariats sont toujours actifs. Au fur et à mesure des années, de nouveaux partenaires se sont associés à l'action de la FENARA : MNRA, UNIRC, Outil en main, FIAPA,...

Le Président Fourré ajoutait : « il convient de ne pas oublier notre représentation officielle

(depuis 1988) au Comité National des Retraités et Personnes Âgées, le CNRPA, organisme présidé par le ministre chargé des Affaires Sociales. La FENARA est la seule à représenter les retraités de l'artisanat et dispose même d'un poste au bureau. Notre présence au sein de cet organisme national confirme, s'il en était besoin, notre représentativité des artisans retraités dans tous les rouages possibles où nos intérêts sont en jeu ». Cette affirmation est toujours d'actualité : la FENARA demeure très active au sein du CNRPA pour faire avancer la cause des retraités ainsi qu'au sein du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), créé en 2000, et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), créée en 2004.

Il faut également rappeler l'efficacité des nombreux courriers de la FENARA au gouvernement et des rendez-vous obtenus dans les ministères, à chaque fois qu'une mesure concernant les retraités se prépare. A noter également, les alertes envoyées aux parlementaires et les actions nationales engagées avec le soutien de toutes ses associations. Aujourd'hui comme hier, la FENARA joue pleinement son rôle d'organe officiel de représentation et d'expression des retraités.

Pour améliorer les droits des retraités, la FENARA les représente au sein :

• du Régime Social des Indépendants



Le RSI assure la protection sociale obligatoire de plus de 5,6 millions de chefs d'entreprise indépendants, actifs et retraités, et de leurs ayants droit.

• de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



La CNSA contribue au financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et joue également un rôle d'expert.

• du Conseil d'Orientation des Retraités



Le COR suit l'évolution des régimes et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire.

• du Comité National des Retraités et des Personnes Âgées



Le CNRPA est une instance administrative consultative placée auprès du ministre chargé des personnes âgées.

Pour renforcer ses actions, la FENARA agit avec :

• L'Union Professionnelle Artisanale



L'UPA représente l'artisanat et le commerce de proximité. Elle est constituée de la CAPEB, la CNAMS et la CGAD.

• L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

L'APCMA est le porte-parole des 107 Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des 22 chambres régionales.

• L'Union des Associations L'Outil en Main



L'Outil en Main initie les jeunes aux métiers manuels, en particulier par des retraités de l'artisanat bénévoles qui transmettent leur savoir faire.

• L'Union Nationale des Indépendants Retraités du Commerce



L'UNIRC défend le pouvoir d'achat et les revendications en matière de maladie et retraite des commerçants retraités.

• La Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées



La FIAPA défend les droits et les intérêts des personnes âgées au sein de notre société contemporaine.

• L'Union Nationale des Retraités des Professions Indépendantes



L'UNRPI, créée en 2008 par la FENARA et l'UNIRC, assure la défense et la représentation des retraités des professions indépendantes.

- **Et bien d'autres** : l'Association Française des Anciens Présidents de Chambres de Métiers (AFAPCM), la Section Nationale des Anciens Exploitants (SNAE), la Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC),...

30 ans d'information et de communication

Au fur et à mesure qu'elle s'est développée, la FENARA a augmenté et amélioré ses moyens de communication et d'information afin de se faire entendre des pouvoirs publics, se faire connaître du grand public et permettre aux adhérents d'être informés dans tous les domaines qui les intéressent.



1990 Premier logo



1992 La Retraite Artisanale est née

La nécessité d'un lien régulier entre le « national » et les adhérents se fait sentir. Il faut un support qui exprime les aspirations et les revendications des retraités de l'artisanat. En avril 1992, sort le premier numéro du journal « La Retraite Artisanale ». Elle est de couleur verte et paraît deux fois par an.



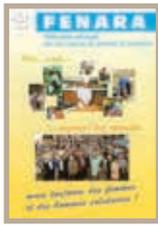
1994 La Retraite Artisanale se transforme

Le journal adopte la couleur bleue et un numéro « Spécial Congrès » est instauré. Il va paraître désormais 3 fois par an.



1997 La Lettre de la FENARA apparaît

Adressée par le président national aux associations, elle vient compléter l'information au sein de la FENARA. Elle paraît 2 fois par an.



2000 Première plaquette institutionnelle

Elle est destinée à l'information des interlocuteurs et partenaires extérieurs.



2002 La Retraite Artisanale consolide sa diffusion

La FENARA assure désormais la charge financière et l'envoi de la Retraite Artisanale aux associations qui l'adressent à leur tour, aux adhérents. Le journal adopte un format « magazine ».



2003 Création des fiches

Pour informer de façon concise et concrète les associations et les adhérents dans tous les domaines, les fiches FENARA sont créées. Une douzaine paraît chaque année.

2003 Internet à la FENARA

La FENARA se dote d'une adresse internet et de l'ADSL. Petit à petit, les associations vont elles-mêmes s'informatiser, ce qui va faciliter la circulation des informations.



2003 Deuxième plaquette institutionnelle

Elle est destinée, cette fois, à motiver de nouveaux adhérents.



2004 Création des circulaires

La Retraite Artisanale et la Lettre de la FENARA ne suffisent plus pour assurer l'information des associations et des adhérents. Car le rythme des actions de la FENARA s'est nettement intensifié. Les circulaires sont donc créées. De 10 en 2004, elles sont passées à 46 par an aujourd'hui.



2004 Brochure du 20ème anniversaire

1984/2004 : la FENARA célèbre ses 20 ans et édite une brochure destinée à ses partenaires et à ses associations pour leur communication.



2006 Création du site internet de la FENARA

Pour faire connaître ses actions et celles de ses associations ainsi que pour augmenter son audience, la FENARA se dote d'un site internet.



2006 La Retraite Artisanale en couleur

Le journal qui rencontre un vrai succès auprès des adhérents fait l'objet de tous les soins de la FENARA. Il est décidé, à partir du Spécial Congrès d'Avignon, de le faire paraître en couleur.



2007 Deuxième logo

Le logo a été mis « au goût du jour », tout en restant dans la continuité du précédent : couleur bleue et carte de France.



2007 Troisième plaquette institutionnelle

Elle est destinée aux associations pour qu'elles les joignent à leurs envois et bulletins d'adhésion.

2007 Création d'un espace adhérent sur le site

Le site internet s'enrichit d'un espace adhérent, accessible par un mot de passe. Il donne accès à tous les documents publiés par la FENARA et à de multiples informations concernant les droits des retraités.



2008 Nouvelle maquette pour la Retraite Artisanale



2009 Un autocollant FENARA

Portant mention des coordonnées de la FENARA, il est destiné aux voitures des adhérents et à tous les autres supports en contact avec le public.

2010 La Retraite Artisanale devient trimestrielle

2011 Première refonte du site internet

Vitrine de la FENARA, créée il y a 6 ans, son aspect est réactualisé.



2013 Deuxième refonte du site internet

Le site s'est considérablement enrichi des informations de la FENARA nationale. Il s'ouvre aussi aux associations qui peuvent désormais y mettre leurs informations en ligne. Autre nouveauté, la mise en évidence des partenaires de la FENARA et des avantages négociés pour les adhérents. Pour faciliter l'accessibilité des informations, le site est refait à neuf.

27 ans de congrès nationaux

Depuis 1987, date de son premier congrès, la FENARA renouvelle ce rendez-vous essentiel, tous les ans à partir de 1994. Il est l'occasion de diffuser les positions et revendications de la FENARA.

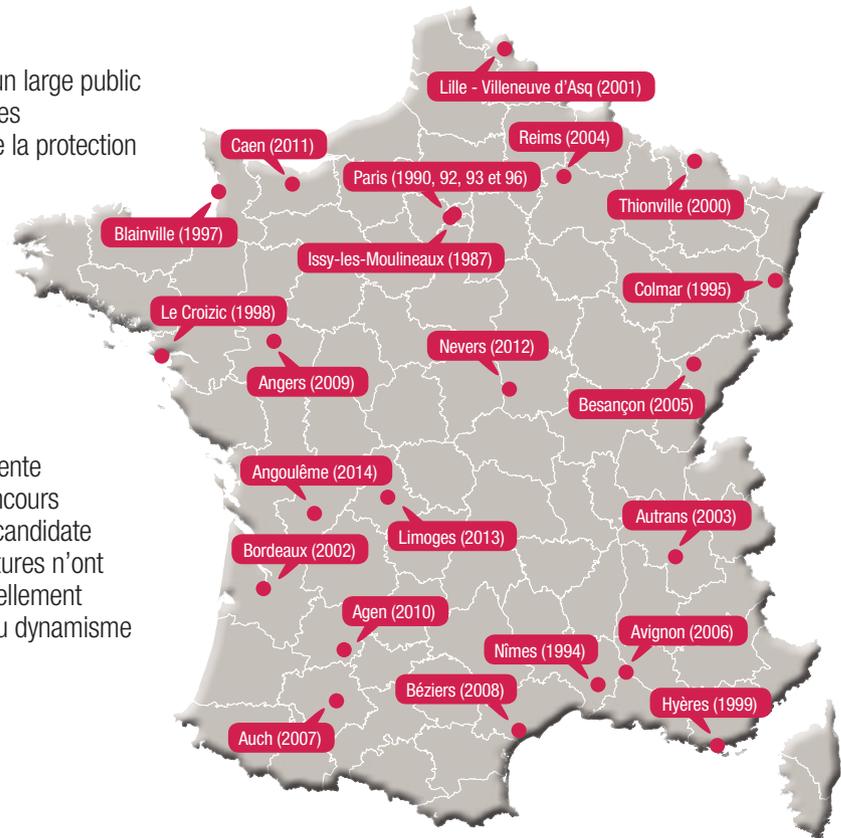
Informations et militantisme

La veille du congrès national annuel, les délégués des associations, réunis en assemblée générale, se prononcent sur le rapport d'activité et les comptes annuels de la FENARA puis adoptent des résolutions exprimant leurs demandes en matière sociale.

Le lendemain, jour du congrès, face à un large public de retraités venus de toute la France, des personnalités politiques et du monde de la protection sociale viennent apporter leur éclairage sur notre modèle social et leur soutien aux revendications de la FENARA.

Les congrès : où et quand

Le congrès se tient dans une ville différente chaque année. La FENARA reçoit le concours de l'association locale qui s'est portée candidate et qui assure la logistique. Les candidatures n'ont jamais manqué - les congrès sont actuellement programmés jusqu'en 2016 ! - signe du dynamisme de ses associations.





Congrès de Nevers -11 mai 2012

Détente et imprévus

Information et militantisme ponctuent les journées de congrès. Mais elles réservent également des moments de convivialité, de détente et d'imprévus ...

Certains se souviennent ainsi du Congrès de Paris, en 1996. La soirée de convivialité prévoit un dîner dans le restaurant de la tour Eiffel, puis le retour sur bateau mouche avec escale exceptionnelle à Bercy, pour rejoindre l'hôtel. Or ce jour-là, fait unique dans les annales depuis 1889, intervient la grève du personnel de la tour. Pas d'ascenseur donc, mais le monte-charge. Et ce n'est pas tout : lorsque le bateau mouche approche de Bercy pour y débarquer nos dîneurs, il s'avère que le port est fermé. Les congressistes devront donc effectuer

plus de 3 km à pieds, sous une pluie battante, pour rejoindre leur hôtel ... digestion assurée !

A Blainville dans la Manche, l'année suivante, une sortie en bateau est programmée pour l'île de Jersey. Afin d'éviter un long parcours en mer depuis Saint Malo, le choix du bateau s'est arrêté sur un catamaran d'une cinquantaine de places. L'aller se passe sans encombre. Au moment de repartir, quelques étourdis ont oublié l'heure et quand ils arrivent, les conditions météorologiques se sont dégradées. De 50 minutes à l'aller, le retour s'effectue en 2 heures bien longues et impressionnantes ! Si ce ne fut pas le radeau de La Méduse, peu de ses passagers furent en mesure de participer au dîner de gala, le soir.

30 ans de convivialité, de partage et d'avantages

Le bénéfice de nos associations est indiscutable pour chacun : entre anciens collègues, on se comprend, on s'épaule et on se réunit pour mieux agir dans un esprit de solidarité. C'est ainsi que dans les villes, comme dans les campagnes, des réseaux se sont constitués, principalement au plan départemental, pour améliorer la condition des retraités mais également s'entraider et pour partager de bons moments : sorties, réunions festives, ...

Combien d'entre nous ont voyagé bien au-delà des frontières, dans un climat de bonne entente où chacun peut encore mieux se connaître et s'apprécier ? Combien seraient restés seuls, le téléphone trop souvent silencieux, sans les liens amicaux noués lors des réunions

de travail ou pendant les activités de loisirs ? Combien ont pu trouver une aide, un appui, pour effectuer une démarche compliquée ou qu'ils n'auraient pu effectuer seuls ? Car, les temps changent, et de plus en plus les enfants s'égayent aux quatre coins de France et même plus loin : il est bien rassurant de pouvoir compter sur son association en cas de difficulté pour constituer un relais efficace et désintéressé.

Et quel plaisir, à l'occasion des assemblées générales et congrès, de se retrouver d'année en année, dans un lieu différent avec les autres délégués et leurs conjoints, pour s'informer, travailler, et bien sûr, visiter, découvrir, se restaurer, danser, ...



Des avantages sur mesure pour les adhérents

Dans le domaine de la prévoyance.

La FENARA va commencer par signer des conventions dans le secteur de la protection sociale. Dès l'origine, **Pro BTP**, qui assurait déjà de nombreux adhérents ayant exercé leur activité dans le bâtiment, est aux côtés de la FENARA. Puis, la **MNRA**, mutuelle des artisans et des commerçants de proximité,

va à son tour proposer ses garanties. En 2011, c'est **MAAF Assurances**, mutuelle fondée en 1950 à l'initiative d'un artisan et d'une chambre de métiers, qui signe un partenariat avec la FENARA. En 2013, **AG2R La Mondiale** vient proposer son savoir-faire dans le secteur de la dépendance.



Dans le domaine des vacances.

Depuis les débuts de la FENARA, **Pro BTP** propose des séjours dans ses centres et offre chaque année un voyage à l'étranger, comme premier lot de la tombola organisée la veille du congrès national. En 2011, la FENARA s'est adjoint

de nouveaux partenaires : le Groupe **Vacances Bleues** et l'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances** (ANCV), spécialisée dans le tourisme social. Une croisière FENARA a également été organisée en octobre 2012 avec Costa Croisières.



Des services et produits à prix réduits.

Après un essai non concluant en 2011 avec un site internet, une formule de carte de réductions sur divers produits et services est proposée aux adhérents de la FENARA en 2012 avec **Réduc Seniors**. Puis en 2013, grâce au site **Seniors à votre service**, la possibilité leur est donnée de passer des petites annonces pour une offre

de services ou de recrutement. En 2014, des conseils dans la recherche de maisons de retraite leur sont proposés gratuitement par « **Retraite Plus** ». Et pour fêter tous les bons moments, les adhérents peuvent, depuis 2013, commander du **champagne** à prix réduit à un producteur près de Reims !



Des relations ont été établies avec **France Alzheimer** et l'**Association Française des Aidants** pour favoriser des actions en faveur des adhérents ayant des proches dépendants.

A tous ces avantages s'ajoutent ceux proposés par chaque association, avec les partenariats qu'elles nouent au niveau local.

Quel avenir pour la FENARA ?

Les pionniers de la FENARA ont permis de faire vivre celle-ci avec ses associations qui la composent, chacune et chacun avec ses propres moyens. Ils ont réussi à ce que les retraités de notre secteur se regroupent et ne restent pas isolés, afin que nous soyons leur porte-parole efficace et unique auprès des pouvoirs publics.

Avec le temps, la Fédération Nationale s'est forgée une solide expérience, dans le cadre des revendications menées avec force et détermination.

Ne gâchons pas ce que nos anciens ont réussi à mettre en place petit à petit.

Nous avons le devoir de mémoire pour continuer son développement, c'est à cette seule condition que nous pouvons envisager l'avenir.

L'essor de la FENARA est le fruit de l'engagement profond de ses membres qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie, ni leur dévouement. Remarquable et indispensable, cet engagement doit néanmoins être soutenu par un effort constamment porté sur le recrutement de nouveaux adhérents, et tout particulièrement sur celui des futurs retraités dont dépend l'avenir de la FENARA.

Le développement de la fédération restera également conditionné par l'environnement social et économique, mais il y aura toujours des luttes à mener pour défendre les droits acquis ou en conquérir d'autres. A cet égard nous pouvons être rassurés : tout au long de ces trente dernières années, membres du bureau national, administrateurs, présidents d'associations, n'ont eu de cesse de défendre les droits de tous avec pugnacité et sauront transmettre le « virus » à leurs successeurs.

Le Président Serge THIVENIN



Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat

20, boulevard de Grenelle 75015 Paris

Tél. : 01 45 77 94 04 - Fax : 01 45 77 94 05

e-mail : info@fenara.org

www.fenara.org

La FENARA remercie ses partenaires
pour leur soutien financier qui a permis d'éditer cette brochure.

